

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 29 juin 2011

Convocation du 22/06/2011

Ordre du jour :

Création du SIVOS pour les écoles
Projet de schéma départemental de coopération intercommunale
Proposition de contrat INEO
Routes : curage buses et nettoyage fossés
Informatique
Questions diverses

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 29 juin 2011, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe GENIUS, Maire.
Etaient présents tous les conseillers à l'exception de Monsieur Serge PROT ayant donné pouvoir à Madame Sophie KARL, Madame Anise DROUET ayant donné pouvoir à Madame Nicole BRIOIS et de Monsieur Christophe SANGA, excusé.

Nommée secrétaire de séance : Madame Nicole BRIOIS

SIVOS – délibération 2011-06-19

Monsieur le Maire présente le projet des statuts du SIVOS. Après étude des articles des présents statuts, les membres du conseil municipal :

- ACCEPTE la création du SIVOS pour les écoles maternelle et primaire avec une réserve sur l'article 10 du projet des statuts, lequel devra être modifié comme suit « *Le bureau est composé de six membres **choisis** parmi les délégués, par le comité syndical. Il est composé d'un président et un vice-président **élus par le bureau** et de quatre membres.* » et non « *Le bureau est composé de six membres **élus** parmi les délégués, par le comité syndical. Il est composé d'un président, un vice-président et quatre membres.* »

Une suspension de séance a lieu entre 21h et 21h05.

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale – délibération 2011-06-20

Monsieur le Maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet de l'Yonne. Les membres du conseil municipal ont individuellement étudié ce dossier et à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition du Préfet de l'Yonne sur le périmètre défini, sur la suppression des syndicats ;
- DEMANDE le maintien du SIVOS des écoles actuellement en création.

Proposition de contrat d'entretien INEO

Monsieur le Maire informe les conseillers avoir reçu de l'entreprise INEO un projet de contrat d'entretien de l'éclairage public communal. Après étude du contrat proposé et considérant l'obligation de durée pour une période de trois ans, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas retenir la proposition.

Routes : nettoyage des buses – délibération 2011-06-21

La sous-préfecture demande que la délibération n°2011-04-09 relative à l'acceptation du devis pour le nettoyage des buses par la société Alexandre soit complétée en indiquant le montant total ou maximum des prestations. La présente délibération annule et remplace la précédente 2011-04-09.

Le métré des travaux à exécuter a été effectué comme suit :

- Nettoyage des buses : 29.30 ml à 4.78 € TTC le ml soit un total travaux TTC de 140.05 €.

Routes : curage des fossés – délibération 2011-06-22

La sous-préfecture demande que la délibération n°2011-04-10 relative à l'acceptation du devis pour le curage des fossés par la société DEWEIRDT soit complétée en indiquant le montant total ou maximum des prestations. La présente délibération annule et remplace la précédente 2011-04-10.

Le métré des travaux à exécuter a été effectué comme suit :

- Curage des fossés : 575 ml – au vu du métré, l'entreprise DEWEIRDT a appliqué une baisse sur le tarif voté le 22 avril 2011 passant le prix du mètre linéaire de 6.80 € hors taxes à 4.80 € hors taxes soit un total travaux hors taxes de 2760 €.

Par contre, un arasement doit être effectué sur la même longueur que celle concernée par le curage. Le prix du mètre linéaire est de 2.50 € hors taxes soit pour cette portion de route, un total hors taxes de 1 437.50 €.

Routes : travaux supplémentaires – délibération 2011-06-23

Monsieur Alain LE GALL informe les conseillers municipaux avoir évalué sur place l'étendue des travaux d'entretien à effectuer. Il apparaît que des dégradations importantes nécessitent une intervention cette année. Un devis a été demandé à l'entreprise DEWEIRDT chargée de l'entretien annuel des routes :

- Route de Domats : rallongement de deux buses fournies par la mairie = 300 € HT
- Le Cognot : fourniture et mise en place de têtes de buses = 520 € HT
- Rue des Drillons : réfection d'une partie de la rue sur 29 ml x 50 cm en émulsion = 850 € HT
- Lieu-dit Fontaine Bouillante : réfection d'une partie effondrée sur 40 ml x 60 cm = 1200 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis pour les travaux ci-dessus pour un montant total toutes taxes de 8 452.73 €.

Informatique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du passage effectif à HELIOS pour les opérations de comptabilité. Compte-tenu de cette obligation de mise en réseau avec la trésorerie et compte-tenu de la vétusté de l'ordinateur actuel, il convient d'envisager l'achat d'une nouvelle unité centrale. Un devis a été demandé à titre indicatif à la société Imicro et s'arrête à la somme de 952.83 € TTC. En fin d'année, Monsieur le Maire indique que d'autres devis devront être demandés pour prévoir cette acquisition sur l'année 2012.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de Madame Poulain, relatif à la dangerosité du virage en « S » situé à La Vieille Tuilerie. Les membres du conseil sont conscients du danger présenté par ce virage mais ils précisent que le degré zéro de dangerosité n'existe pas. Il appartient donc aux usagers de prendre toutes précautions nécessaires. Monsieur le Maire précise que les ralentisseurs ne peuvent pas être installés en dehors de l'agglomération et propose d'étudier la possibilité de renforcer la signalisation de ce virage dangereux.
- Pour le Noël des enfants de Vernoy, Monsieur le Maire présente un devis reçu de Touk-Touk Compagnie à la demande de l'association Culture et Loisirs Vernoyens laquelle participe à l'organisation. Les membres acceptent ce choix.
- Monsieur le Maire présente un devis de MDM COURT relatif à l'achat éventuel d'un désherbeur thermique à gaz pour suppléer au désherbant chimique. Suite aux différents avis défavorables émis par les conseillers municipaux, le maire décide de ne pas donner suite à l'acquisition de ce matériel. Le désherbage par produits biologiques sera privilégié.
- Monsieur le Maire indique avoir été alerté par le trésorier d'impayés de loyers de la boulangerie. Le total de la dette s'élève à plus de 2900 € et correspond à six loyers impayés. Monsieur le Maire précise que la trésorerie a entamé des poursuites avec mise en recouvrement. Monsieur le Maire souhaite rencontrer le locataire qui n'a jamais évoqué ses impayés. Monsieur EVRARD se propose d'étudier le bail afin d'y étudier les clauses de résiliation.
- Concernant l'Association Foncière de Remembrement, Monsieur le Maire indique que celle-ci est en suspend depuis le 07 mai 2011 faute d'avoir modifié ses statuts dans les délais. A ce jour, l'AFR doit procéder soit à la mise à jour de ces statuts soit à sa dissolution. Les membres du conseil municipal désapprouvent cette dernière hypothèse qui signifierait la prise en charge supplémentaire pour la commune de l'entretien de 6 km de fossés entre autres.
- Monsieur le Maire présente aux membres du conseil un courrier de la Société Protectrice des Animaux de l'Yonne venant en remerciement de la subvention accordée par le conseil municipal pour cette association.
- Nicole BRIOIS présente les photographies de la rue de l'Eglise et sa proposition pour la rénovation.
- Madame Sophie KARL présente son rapport sur le dernier conseil d'école. Elle rappelle l'ouverture d'une cinquième classe à l'école de Domats qui accueillera dix enfants de grande section de maternelle. Elle indique que Madame Tomachow, ATSEM à l'école de Savigny-sur-Clairis, prend sa retraite. Les effectifs prévus pour la rentrée scolaire de septembre 2011 sont de 61 élèves à l'école maternelle de Savigny-sur-Clairis et de 114 élèves à l'école primaire de Domats.
- Monsieur le Maire rappelle les festivités du 14 juillet qui auront lieu Place de la Source.
- Madame Sophie KARL fait part de son mécontentement quant à la propreté et l'utilisation de la salle des fêtes. Elle rappelle en être gestionnaire et n'accepte pas les faits qu'y s'y passe sans qu'elle en soit informée notamment prêt de tables et chaises. Monsieur le Maire confirme la responsabilité de Madame KARL quant à la salle des fêtes et assure qu'elle doit en être la seule gestionnaire. Ainsi tout ce qui y est lié doit impérativement passer par Madame KARL.

La séance est levée à 22 heures et 30 minutes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Philippe GENIUS

Délibérations prises par le Conseil municipal – séance du 29/06/2011

Numéro de la délibération	Objet de la délibération
2011-06-19	Acceptation du SIVOS
2011-06-20	Acceptation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale
2011-06-21	Nettoyage des buses : annule et remplace la délibération 2011-04-09
2011-06-22	Curages des fossés : annule et remplace la délibération 2011-04-10
2011-06-23	Devis entreprise DEWEIRDT pour supplément de travaux de voirie

Membres du Conseil municipal – séance du 29/06/2011

NOM et Prénom	Emargement	Observations
GENIUS Philippe		
LE GALL Alain		
KARL Sophie		
PROT Serge		Absent ayant donné pouvoir à Mme Sophie KARL
TODESCO Jacqueline		
PERRIGNON Sophie		
EVRARD Denis		
BRIOIS Nicole		
DROUET Anise		Absente ayant donné pouvoir à Mme Nicole BRIOIS
SANGA Christophe		Absent excusé
NOBLE Romuald		